



Déclaration FSU FS-SSCT 28/03/2023

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration académique est installée en ce jour. Force est de constater que cette instance de prévention, censée se réunir au moins une fois par an selon l'article 87 du décret 2020-1427 - faut-il s'en inquiéter ? - naît sous de bien mauvais augures.

La réforme des retraites qui devrait être mise en œuvre dès le 1er septembre prochain actionne deux leviers qui vont imposer un effort supplémentaire nous dit le gouvernement, un accroissement de la charge de travail qui va peser sur des agents en fin de carrière disent les représentants de la FSU. En effet, 64 ans pour espérer un départ à taux plein, conjugués avec 43 annuités de travail feront de notre système de retraite un des plus exigeants. Nous exigeons le retrait de ce projet de réforme qui pénalise particulièrement les femmes avec entre autres mesures la perte des trimestres liés à la maternité, compensation déjà faible des inégalités vécues durant leur vie professionnelle. Rappelons que les femmes constituent 73% des personnels de l'éducation nationale mais que leur salaire net moyen reste inférieur de 15% à celui des hommes. Par ailleurs, la grande majorité des agents de l'éducation nationale sera dans l'obligation de prolonger son activité d'un an ou plus pour espérer bénéficier d'un taux plein... en espérant que d'autres réformes ne viendront pas aggraver cette situation dans les années à venir.

Les préventeurs que nous sommes ne peuvent que s'interroger et s'inquiéter des conséquences de telles mesures pour des personnels dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Pour les enseignants, on parle régulièrement de classes surchargées, de relations difficiles avec le public, d'injonctions permanentes, du manque de reconnaissance, de manques de moyens pour réaliser un travail de qualité, d'un travail qui use. Les six exemples cités, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, appartiennent chacun à l'un des six facteurs de risques psycho-sociaux définis en 2011 dans ce que l'on appelle le "Rapport Gollac". Il serait très facile de décliner ces facteurs pour les autres catégories : les administratifs ont vu leur nombre diminuer, pas leur charge de travail, ni la complexité de leurs missions. Les requalifications pourtant nécessairement légitimes de personnels de catégorie C en B et B en A sont réduites à peau de chagrin. L'attrait pour les postes administratifs ne suscite plus de vocations et le recours de plus en plus fréquent à la contractualisation fragilise les équipes des EPLE et des services ; les personnels infirmiers gèrent plusieurs centaines d'enfants et il va leur être demandé d'assurer une campagne de vaccination, certes nécessaire mais sans moyens supplémentaires...

Comment notre administration va-t-elle prendre en compte le vieillissement prévisible à très court terme qui rendra l'usure professionnelle encore plus importante ? À la FSU, nous ne doutons pas un seul instant que cela se manifestera par un accroissement des arrêts maladie ou des accidents de service car l'Éducation nationale attendra d'un agent âgé de 65 ans la même quantité de travail et les mêmes performances qu'un agent dans la force de l'âge. Il y a déjà, par exemple, très peu de moyens pour accompagner les personnels en situation de handicap. Alors, les "petites vieilles" et les "petits vieux" devront continuer à serrer les dents ou seront condamnés à disparaître de la vie active en pesant encore plus fort sur le déficit de la sécurité sociale. L'allongement des carrières doit impérativement être pris en compte par l'Éducation nationale et nos "anciens" devront être

accompagnés et aidés par des mesures leur permettant de poursuivre leur activité avec un maximum de sérénité.

Malheureusement, ce qui précède n'est pas la seule source d'inquiétude. Les personnels de l'Éducation nationale doivent actuellement faire face au mépris de nos dirigeants qui considèrent que le travail fourni n'est pas suffisant et donc satisfaisant. La revalorisation sans condition, promise il y a peu, semble bien oubliée. Notre ministère planche sur un projet de pacte qui consisterait à alourdir la charge de travail de tous les enseignants qui, nous nous en doutons, sont ainsi accusés de ne pas travailler assez. Pour rappel, les temps de service ont été définis en 1950 et les lois des 39 heures et des 35 heures n'ont eu aucun impact sur ceux-ci. Si le pacte est mis en œuvre, des enseignants seraient payés - encore heureux - pour effectuer des missions supplémentaires qui, en outre, les mettront à la merci de décisions de leurs supérieurs hiérarchiques. La FSU déplore également que ce dispositif, s'il doit être mis en œuvre, renforce les inégalités femmes / hommes car il faudra bien se rendre disponible pour assurer notamment les missions de remplacement. Ce n'est pas une nouveauté que de rappeler que nos collègues femmes sont toujours davantage concernées par les tâches familiales qui leur laisseront moins d'opportunités pour "pactiser".

L'éducation nationale est décidément bien malade et les docteurs Diafoirus du ministère ne connaissent malheureusement qu'un seul remède, la saignée. Quand la baisse démographique pourrait contribuer à soulager les agents, on continue à supprimer des postes d'enseignants ou d'administratifs. Pour les autres corps, on stabilise les effectifs. Serait-ce là moderniser le service public ?

Les représentants des personnels de la FSU s'opposeront fermement à toutes les mesures qui contribueront à dégrader les conditions de travail de tous les personnels. La FSU porte pour nos services publics et nos métiers un tout autre projet qu'elle défendra dans toutes les instances. Elle interviendra en ce sens pour rendre nos métiers soutenables et attractifs.